



Jean-Michel Hainard : plus qu'un syndic

Jean-Michel Hainard nous a quittés récemment. Il était entré à la Municipalité lors des élections de 1994 puis était devenu syndic en 1996 à la suite du départ de Jean-François Kurz. Jean-Michel Hainard est resté syndic du village jusqu'en 2006.

Les dix années qu'a passées Jean-Michel Hainard à la tête de l'Exécutif de Trélex nous reviennent en mémoire à l'heure où cet homme de convictions a rejoint d'autres rivages. Actuel syndic, Pierre Hofmann se souvient d'une personne fédératrice et rigoureuse. « J'ai de bons souvenirs de l'époque de Jean-Michel. J'arrivais en Municipalité début 2001. Nous étions une bonne équipe, soudée, pour accompagner la Municipalité dans ses projets et travaux de tous les jours. Jean-Michel était actuaire

dans une des grandes compagnies d'assurance de la place nyonnaise. Il avait des compétences techniques en mathématiques, statistiques et théorie des risques. Nous avons apprécié sa rigueur, sa capacité d'analyse et de synthèse. C'était aussi un bon communicateur et il avait toujours une proposition de solutions concrètes pour résoudre un problème. Son sens aigu pour ses collègues municipaux et les familles des collaborateurs de l'administration communale était très apprécié. »

Sur tous les fronts

Outre la politique villageoise, Jean-Michel Hainard avait d'autres fonctions et quelques combats. Il était notamment la figure emblématique de l'association des Communes Vaudoises (AdCV), dont il a été le président. Pierre Hofmann se

souvient : « Il montait au front pour combattre, déjà à l'époque, tout report de charges injustifié sur les communes. Pour lui, combattre le fait de voir le citoyen-contribuable payer deux fois était une question de principe. Un référendum avait vu le jour avec 12'000 signataires. »

Jean-Michel Hainard était également président de la Fondation des Petits frères des pauvres, pour laquelle il s'est battu sans relâche. Il a également présidé le Forum pour le développement du district de Nyon, un organe de réflexion pouvant soumettre des propositions aux autorités communales et cantonales. « Il a eu une vie riche en émotions culturelles, professionnelles, politiques et personnelles », conclut le syndic Pierre Hofmann. Ajoutant : « Nos pensées vont à sa famille. »



Une step intercommunale avant-gardiste à Gland

Vingt-et-une communes du district de Nyon, dont Trélex, ont fait le choix de construire une nouvelle station d'épuration des eaux à la pointe des attentes écologiques. Elle est conçue pour répondre à la demande de 72'500 équivalent habitant-e-s à l'horizon 2055. Une prouesse.

Le 27 août dernier s'est finalisé un dossier entamé près de quinze ans plus tôt, pour le plus grand plaisir des vingt-et-une communes membres de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC), dont le municipal trélésien Cédric Marzer est le président. Ce soir-là, réu-

nis en Conseil intercommunal, les membres de l'APEC ont validé une dépense de 75 millions de francs pour la construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées, qui sera implantée au Lavasson, au nord-est de la ville de Gland. Là, c'est une station qui, outre traiter les eaux usées, générera davantage d'énergie qu'elle n'en consommera, réinjectant notamment le surplus de chaleur dans un réseau de chauffage à distance. Une infrastructure qui produira de l'électricité grâce à des panneaux solaires et le turbinage des eaux. Surtout, cette nouvelle station saura lutter contre les micropolluants et rejeter une eau exemplaire dans le Léman.



Aussi, la nouvelle station ressemblera à tout sauf... à une station d'épuration. Un pont permettra aux promeneurs d'enjamber une zone conçue pour la faune et la flore, et inondable en cas de fortes pluies. Une volonté assumée d'implanter

cette infrastructure conséquente dans un environnement naturel et de préserver la biodiversité. De quoi mêler l'utile à l'agréable.

Toutes les infos sur : www.step-apec.ch

Et si vous vous engagiez pour votre comm

Tous les cinq ans dans le canton de Vaud et les communes qui le composent, le rendez-vous des urnes est immuable: le peuple est appelé à élire ses représentant-e-s pour une nouvelle législature de cinq années. La prochaine élection aura lieu le 8 mars 2026. Nous vous proposons ici un petit mode d'emploi du prochain scrutin.

1. Le Conseil communal

Les membres du Conseil communal sont élus par le peuple. Pour se faire élire, le citoyen ou la citoyenne doit habiter la commune et s'inscrire sur une liste officielle (*lire ci-après*). Les étranger-ère-s peuvent se présenter à l'élection à condition d'habiter le pays depuis 10 ans et le canton de Vaud depuis 3 ans. L'élection se fait au scrutin majoritaire: les 40 premiers-ères sont élu-e-s pour une durée de cinq ans. Les 15 suivant-e-s intègrent un groupe de «viennent-ensuite», à savoir des personnes qui seront appelées à remplacer les potentiels démissionnaires en cours de législature. Les candidatures des personnes classées au-delà du 55e rang ne sont pas retenues. Le scrutin majoritaire signifie, entre autres, que les partis politiques ne sont pas conviés à présenter des listes pour l'élection.

Le Conseil communal se réunit entre 4 et 6 fois par année. Il est coordonné et arbitré par un Bureau du Conseil. Le-la président-e de ce Bureau est également à la tête du Conseil. Il-elle est élu-e pour une durée d'une année par les membres du Conseil communal lors de la première séance. Les séances débutent généralement à 20h un soir de semaine. La rémunération des membres du Conseil se fixe à CHF 5.- par séance. Mais chaque conseiller et conseillère peut figurer dans l'une des nombreuses commissions de travail: Commission des finances, de gestion, d'urbanisme, etc. La présence dans ces commissions est rémunérée à hauteur de CHF 45.- l'heure.



Les membres du Conseil communal ont pour mission d'étudier et valider, ajuster (amendement) ou refuser les projets (préavis) proposés par la Municipalité. Notamment le budget de fonctionnement annuel de la commune, la fixation du taux d'imposition, l'adoption de règlements divers. Le Conseil communal a également en main des outils pour initier des projets: postulats, motions et interpellations. Au final, c'est le vote (majorité) du Conseil communal qui tranche pour ou contre un projet. Le vote se fait à main levée et un vote à bulletin secret peut être sollicité par un-une conseiller-ère, si elle ou il est appuyé-e par un cinquième des membres.

2. La Municipalité

La Municipalité, ou organe exécutif de la commune, est composé de 5 membres. Ils-elles sont élu-e-s par la population par le biais d'un scrutin majoritaire. Plusieurs listes (propositions différentes) peuvent exister simultanément. Généralement, chaque liste présente 5 candidat-e-s, dans l'idée de proposer à la population une équipe complète. Il peut donc y avoir plusieurs listes et, au final, bien plus de 5 candidatures. C'est à la population de voter pour les candidat-e-s de son choix. Si les 5 candidat-e-s ne sont pas élu-e-s au premier tour (majorité absolue), un

second tour peut avoir lieu (29 mars 2026). Si, en cours de législature, un membre de la Municipalité devait choisir de démissionner, une élection complémentaire serait alors organisée, par le biais d'un scrutin majoritaire. Ce serait ainsi à la population d'élire son/sa remplaçant-e.

La Municipalité a pour fonction d'administrer la commune. Elle s'appuie pour cela sur l'administration communale, qu'elle gère. Au sein de la Municipalité, les dossiers sont répartis en plusieurs dicastères: finances, ressources humaines, urbanisme, architecture, routes, eaux, écoles, etc. La Municipalité se réunit une fois par semaine en séance. Sa rémunération est la suivante: CHF 15'000.- par année pour les municipaux et CHF 20'000.- pour le-la syndic-que. A cela s'ajoutent de heures de travail et représentation (vacations) au tarif de CHF 40.- par heure. Il est estimé que le travail d'un-une municipal-e représente 20-30% d'un équivalent temps-plein, et celui d'un ou d'une syndic-que 50%.

3. La syndication

Le ou la syndic-que est élu-e pour une durée de cinq ans. Cette élection peut se produire tacitement à l'interne de la Municipalité ou, si au moins deux membres élu-e-s de la Municipalité devaient briguer la

fonction, se faire devant le peuple (26 avril 2026). Si aucun-e des candidat-e-s n'obtient la majorité absolue, un deuxième tour (17 mai 2026) est organisé. Celui ou celle qui emporte le plus de voix est alors élu-e.

Le ou la syndic-que a le rôle de diriger la Municipalité. C'est lui ou elle qui arbitre les débats et tranche en cas de litige. C'est aussi lui ou elle qui représente officiellement la commune auprès des instances extérieures.

4. La population

Les habitants et habitantes de la commune, même si ils-elles ne siègent pas au Conseil communal, peuvent influencer sur la vie politique du village par deux moyens: le référendum et l'initiative populaire communale.

Le référendum communal est un instrument politique qui permet à la population de contester une décision prise par le Conseil communal afin de soumettre cette décision au peuple. Pour ce faire, un comité référendaire de 5 personnes doit se constituer (et s'annoncer officiellement dans les 10 jours après la publication de la décision du Conseil communal). Il dispose ensuite de 30 jours pour récolter 15% des signatures de la population (le corps élec-

une en 2026 ?

total de Trélex se situant légèrement au-dessus de 900 personnes, il faudrait donc un peu moins de 140 signatures valables). Si les signatures sont valables, un vote populaire est organisé dans les trois mois.

L'initiative populaire communale permet à des habitants et habitantes de proposer spontanément des projets (pour autant qu'ils respectent un certain nombre de critères). Un comité d'initiative de 5 personnes doit se constituer. Si l'initiative est jugée légale, le comité dispose alors de 30 jours pour récolter les signatures d'au moins 15% du corps électoral. Enfin, si l'initiative aboutit, le projet est soumis au vote du Conseil communal.

La population peut aussi adresser un pétition au Conseil communal, qui l'analysera et décidera, ou non, de la transmettre à la Municipalité, qui alors y répondra.

5. Le calendrier

- 8 mars 2026

Election à la Municipalité et au Conseil communal (1^{er} tour).

Dépôt des candidatures: du 05 au 12 janvier 2026

- 29 mars 2026

Election à la Municipalité (2^e tour).

Dépôt des candidatures: mardi 10 mars 2026

- 26 avril 2026

Election à la syndiculture (1^{er} tour).

Dépôt des candidatures: mardi 7 avril 2026

- 17 mai 2026

Election à la syndiculture (2^e tour).

Dépôt des candidatures: mardi 28 avril 2026

6. Comment s'inscrire ?

L'administration communale de Trélex mettra à disposition de la population un formulaire d'inscription pour le Conseil communal et pour la Municipalité. Il sera disponible dès le 8 décembre, à l'administration communale et sur le site internet. L'inscription devra être retournée à l'administration communale entre le 5 et le 12 janvier 2026 à midi.

Trois départs à la Municipalité

Lors du Conseil communal du 9 octobre 2025, trois membres de la Municipalité ont annoncé ne pas souhaiter se présenter aux élections du 8 mars 2026.



Pierre Hofmann - syndic

Actuel syndic, Pierre Hofmann a été élu municipal lors de l'élection de 2001. En 2020, il se faisait élire syndic après la démission d'Yves Ravenel. En 2021, il était reconduit par le peuple dans sa fonction. En 2026, Pierre Hofmann aura accompli vingt-cinq années de présence au sein de la Municipalité, faisant de lui l'un des membres les plus fidèles de l'histoire de Trélex. Pierre Hofmann a souhaité ne pas briguer de nouveau mandat.



Cédric Marzer - municipal

Cédric Marzer a été élu municipal en 2016, lors des élections. Il a été réélu en 2021. Il est actuellement à la tête des routes, des eaux, de la voirie, de l'informatique et de la transition écologique. Il est aussi président de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC). Cédric Marzer a souhaité ne pas briguer de nouveau mandat.



Evelyne Vogel - municipale

Evelyne Vogel a été élue municipale en 2016 lors des élections. Elle a été réélue en 2021. Elle est actuellement à la tête de l'urbanisme, des constructions et du Réseau d'accueil des Toblerones. Elle représente également Trélex au sein de Région de Nyon. Evelyne Vogel a souhaité ne pas briguer de nouveau mandat.

Une soirée publique

Mardi 28 octobre, la Municipalité de Trélex organisait une soirée d'information publique sur le fonctionnement politique du village, le tout à l'approche des élections communales de mars 2026. Une trentaine de personnes ont assisté à cette présentation décontractée, où les membres de l'Exécutif ont raconté leur passion de la chose publique, mais aussi les quelques difficultés rencontrées parfois.

Le syndic Pierre Hofmann, qui ne briguera pas de nouveau mandat, a notamment invité la population à s'engager pour la commune, y compris au sein de la Municipalité, dont trois sièges seront vacants. De son côté, le président du Conseil communal Olivier Montaguti a détaillé le fonctionnement du Conseil communal, invitant là encore citoyens et citoyennes à s'inscrire sur les listes pour se faire élire et intégrer le parlement communal dès le 1^{er} juillet 2026, pour une durée de cinq ans.

Une soirée agréable suivie d'un apéritif, moment propice pour faire naître, au détour de conversations, des vocations et le désir de s'engager. Réponse dans les urnes le 8 mars 2026 !

ET SI LA COMMUNE,
C'ÉTAIT VOUS ?



PORTEZ-VOUS CANDIDAT·E
AUX ÉLECTIONS COMMUNALES !



Au cœur de l'Abbatiale de Payerne

Près d'une centaine d'ainé-e-s de la commune de Trélex ont répondu à l'appel de la Municipalité pour une sortie joyeuse et culturelle. La délégation trélexienne s'est ainsi rendue

à Payerne pour découvrir l'Abbatiale construite au XI^e siècle. La journée s'est poursuivie par un repas sur les rives du lac de Neuchâtel, dans une ambiance des plus décontractées.

L'entretien constant du parcours Vita



Le parcours Vita s'offre sa cure annuelle de jouvence. Inauguré en 1971 par le Club Gym-Hommes de Nyon, il n'aura cessé, depuis plus de 50 ans, de faire le bonheur des habitants. Long de 2,4 kilomètres et comportant 15 postes, il est aujourd'hui entretenu par l'association nyonnaise Fit & Fun. Et, comme chaque année, l'association a remis un peu d'ordre le long de ce tracé, notamment en ajoutant des milliers de copeaux de bois. Merci à tous les bénévoles !



Brèves

■ Le Téléthon à Trélex

Afin de récolter des fonds pour aider la recherche scientifique et médicale à élaborer des traitements contre les maladies rares, le Téléthon organise plusieurs événements dans la région. Les pompiers du SDIS Nyon-La Dôle vous donnent ainsi rendez-vous le 6 décembre devant la Boucherie de la Tour, de 8h à 14h. L'occasion, en achetant divers produits de qualité, de soutenir cette mission fondamentale.

Par ailleurs, si la vocation de pompier vous titille, une soirée de recrutement aura lieu le jeudi 6 novembre à Genolier. Toutes les infos sur : www.sdis-nyon-dole.ch

■ De l'eau dans la bière



Le 4 octobre dernier s'est tenue la traditionnelle Fête de la bière de Trélex, organisée par Les Festifs. Au programme, de la musique, des rencontres, de la bière et un peu d'eau car la météo n'a pas été clémente. Demeurent de jolis souvenirs pour toutes celles et ceux qui y ont participé ! Rendez-vous l'an prochain !

■ Brûler de sapins

Bien sûr, Noël n'est pas encore là et les sapins toujours au magasin, il n'empêche : rappelons-nous qu'après les Fêtes, la vie reprend son cours. C'est pourquoi l'association Les Festifs proposent sont traditionnel brûler de sapin samedi 10 janvier 2026 en matinée. Le principe est simple : amener son sapin au bout du chemin de l'Acquedaine et le voir brûler tout en échangeant avec ses voisins trélexiens.

■ La Fanfare de Nyon parmi nous

Concert exceptionnel, dimanche 7 décembre à 17h à la salle polyvalente, de la Fanfare municipale de Nyon. Au programme, des musiques de Noël, thème du présent spectacle. Mais aussi un peu d'humour puisque les musiciens seront accompagnés de la troupe Improvizanyon, spécialiste de l'improvisation. A ne pas manquer !



Info administration

Greffe municipal
greffe@trelex.ch
022 369 92 92
Tous les matins de 8h à 11h

Bourse communale
Sur rendez-vous

Contrôle des habitants
habitants@trelex.ch
022 369 92 94
Mardi et vendredi de 8h à 11h
Jeudi de 17h30 à 19h30



Calendrier

1er décembre: Début des Fenêtres de l'Avent
5 décembre: Conseil communal
6 décembre: Téléthon à Trélex
7 décembre: Concert de la Fanfare de Nyon
10 janvier: Brûler de sapins



Réservation des salles

La salle polyvalente (jusqu'à 250 places assises) peut être louée pour des fêtes, des mariages et tous types de manifestations à caractère familial.

La salle de la Tour (jusqu'à 40 places assises) est conçue pour des réunions de travail.

Pour réserver une de ces deux salles, écrire à info@trelex.ch



Impressum

Editeur:
Commune de Trélex
Place de la Tour 6 - 1270 Trélex
Responsable: E. Girod
Conception, édition: Publium SA
Rédaction: www.quartdheure.ch
Impression: BSR Imprimeurs SA



Une question concernant un sujet de cette édition ?